

Les pistes de l'école du futur

La journée se termine à 17h

Les devoirs ne se font plus à la maison

Un cours d'éducation culturelle obligatoire

La gratuité de la scolarité mieux contrôlée

Le premier rapport du Pacte d'excellence pour l'école livre des orientations pour l'avenir de l'enseignement.

En septembre dernier, Joëlle Milquet lançait un processus participatif ambitieux pour améliorer la qualité de l'enseignement. *Le Soir* a pu consulter le premier rapport de

synthèse de ce Pacte d'excellence. Et il contient plusieurs idées qui risquent de bousculer les habitudes scolaires. Il propose par exemple de changer les rythmes scolaires, en prolongeant les journées jusqu'à 16 h 30 ou 17 h. Les devoirs

des élèves seraient aussi rapatriés au sein de l'école, et non plus au domicile de l'élève. Le rapport suggère également d'intégrer dans les programmes scolaires un « parcours d'éducation culturelle et artistique ». ■

Dans le futur, on devrait aller à l'école jusqu'à 17 heures

ENSEIGNEMENT C'est une orientation du premier rapport du Pacte d'excellence

- « *Le Soir* » a pu consulter le premier rapport de synthèse du Pacte d'excellence lancé par Joëlle Milquet.
- Ces orientations donnent une idée de la suite de ce processus participatif, lancé il y a dix mois.

Les rythmes scolaires devraient faire l'objet de sérieuses améliorations. Cela pourrait déboucher, en particulier, sur une structuration différente de la journée (intégrant mieux les activités culturelles et sportives, par exemple) - voire des périodes. L'hypothèse de l'allongement de la journée scolaire (vers 16 h 30 - 17 h) devrait inclure le rapatriement du travail personnel au sein de l'école et constituerait par ailleurs un bon argument en faveur d'une modération du volume des devoirs et

leçons. » Voici une proposition concrète parmi d'autres repérée dans le premier rapport du Pacte d'excellence lancé par la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), qu'un vent favorable a permis au *Soir* de consulter.

De quoi parlons-nous ? En septembre 2014, Joëlle Milquet lançait un processus participatif ambitieux, avec un objectif : mettre tous les acteurs autour de la table pour améliorer la qualité de l'enseignement, viser l'excellence à tous niveaux. Ça n'a pas traîné : un site internet a été mis en ligne,

des groupes de travail ont été constitués. Tout cela sera présenté officiellement jeudi. La première phase a abouti à des rapports pour le moins volumineux. Le premier se penche sur le rôle et les missions de l'école au 21^e siècle, le deuxième sur l'état des lieux des forces et faiblesses de notre enseignement. Nous avons décidé de nous concentrer sur le troisième document, un « *projet d'avis du groupe central* », soit un texte reprenant une série de constats, mais surtout donnant une série d'orientations

pour la suite des opérations.

Il s'agit d'un texte audacieux, qui n'a pas peur d'avancer sur certains sujets délicats, pour ne pas dire tabous, dans le milieu enseignant : les rythmes scolaires en sont un. D'autres positions sont tout aussi novatrices, comme la sérieuse remise en cause des sacro-saintes « *compétences* », l'intégration de l'éducation culturelle dans les socles de connaissances et de compétences, ou encore l'intégration de l'aide aux devoirs dans les missions des enseignants.

Plus de 700 contributions des acteurs de l'enseignement, de la société civile, de l'administration, ainsi que du monde académique et d'experts externes ont été prises en compte par les présidents des deux premiers groupes de travail, Philippe Maystadt (président de l'Ares) et Didier Viers (recteur de l'ULB).

Le document de synthèse comporte quatre chapitres détaillés ci-dessous : savoirs et compétences, parcours d'élèves, acteurs et gouvernance. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

SAVOIRS ET COMPÉTENCES

De l'éducation culturelle au programme

Beaucoup de neuf dans le chapitre consacré aux savoirs et compétences ! A commencer par une sérieuse remise en question de ces dernières, mises à toutes les sauces ces dernières années. Morceaux choisis : « *L'approche par compétences mérite d'être questionnée, en particulier la difficulté à la traduire en pratiques pédagogiques, et son opacité (...). A l'approche "socles de compétences" qui a montré ses limites doit donc être préférée une organisation harmonisée du curriculum qui doit reposer sur des référentiels et programmes cohérents, précis et explicites.* » Autre innovation : la clarification des programmes « *en ouvrant les commissions chargées de définir les référentiels et les programmes à des personnalités extérieures au monde enseignant à déterminer, tels que des acteurs de la vie civile.* » Ceci rejoint sans doute la volonté de « *créer davantage de liens entre les contenus scolaires et l'environnement socioéconomique et culturel* ». Le texte balise les orientations sur la citoyenneté sans grande surprise. Plus original, le rapport évoque l'enjeu de « *faire de l'éducation artistique et culturelle une composante à part entière du socle de connaissances et de compétences dispensé aux élèves* ». Ceci passerait par la construction d'un « *parcours d'éducation culturelle et artistique* » intégré dans les programmes scolaires, tout en s'appuyant sur la dimension extrascolaire. L'ennui des élèves en classe est la toute première thématique abordée dans le document. L'enjeu est de « *renouer les élèves avec le désir et le plaisir d'apprendre* », via « *un travail spécifique d'intégration critique - à et par l'école - des multiples informations fragmentées et brutes disponibles sur le numérique* ». Dernier point : les épreuves externes ont été pour le moins médiatisées en ce mois de juin, via la diffusion de questions sur les réseaux sociaux. Le processus devra se roder, puisque le comité d'accompagnement évoque « *le rôle particulièrement important* » des évaluations externes. Ceci rejoint le chapitre consacré à la gouvernance, où il est précisé que le renforcement des évaluations externes (au niveau du pouvoir régulateur comme à celui des fédérations de pouvoirs organisateurs) est identifié comme « *l'un des éléments de gouvernance permettant d'assurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement* ».

A.-C.B.

PARCOURS D'ÉLÈVES

Les devoirs à l'école !

La proposition phare de ce chapitre est développée plus haut : le travail sur la reconfiguration des rythmes scolaires. Ceci va de pair avec l'idée de rapatrier le soutien pédagogique au sein même des écoles : « *L'aide au travail personnel et aux devoirs ainsi que l'accompagnement méthodologique pourraient être considérés par l'école et les enseignants comme faisant partie de leurs missions et à ce titre ils doivent bénéficier d'une place officielle au sein du curriculum des élèves sous la forme d'actions spécifiques (heures de remédiation ou d'études accompagnées) et plus encore sous la forme d'un appui assuré par chaque enseignant directement au sein de son cours.* » Aussi, le texte va jusqu'à évoquer l'analyse de la pertinence d'avancer l'âge de l'obligation scolaire à 3 ans ! Un pari audacieux quand on sait que le sujet a provoqué un gros débat au parlement pas plus tard qu'en avril dernier. Le chapitre liste encore d'autres évolutions nécessaires dans le parcours des élèves : le tronc commun devra être renforcé et « *devenir polytechnique* » et le redoublement devra être évité.

A.-C.B.

ACTEURS

Vers des carrières mixtes

Ce chapitre s'intéresse particulièrement aux enseignants, à leur formation et à leur carrière. L'objectif affirmé est d'« *améliorer le recrutement et de faciliter la mobilité dans la carrière* ». Le texte évoque la possibilité de mettre en place des conditions administratives plus attrayantes ainsi que des dispositifs d'accompagnement à l'entrée, pour attirer les jeunes vers le métier. Idéalement, il faudrait aussi « *favoriser les parcours mixtes pour les enseignants (école-monde économique et social) et leur mobilité (interréseaux, entre établissements contrastés, et externes, avec d'autres fonctions) en levant certains obstacles statutaires* ». La formation initiale n'est pas absente, le document précise qu'elle doit être renforcée à plusieurs égards.

A.-C.B.

GOUVERNANCE

La fin des différences entre écoles sur la gratuité

Joëlle Milquet avait annoncé la couleur dès septembre dernier, elle voulait réformer la gouvernance de l'école, une réforme qui devait notamment passer par un renforcement de l'autonomie des directions d'écoles et des enseignants. Le premier rapport sur le Pacte d'excellence va bel et bien dans ce sens, tant sur le plan de la gestion des moyens que dans le fonctionnement quotidien ou les aspects pédagogiques. *Autonomie* ne veut cependant pas dire *liberté totale*, « elle ne peut se concevoir qu'en référence à la poursuite d'objectifs clairs et mesurables ». Le pacte devrait ainsi inventer la notion de « *contrats d'objectifs* » passés entre les pouvoirs organisateurs et l'autorité publique. Dans la foulée, on parle de pilotage du système éducatif, ou comment le faire évoluer en souplesse en fonction des résultats qu'il produit. Dans ce contexte, on veut notamment mieux différencier les notions d'échec et de réussite entre les garçons et les filles pour « *favoriser des politiques différenciées qui s'attaqueraient notamment à la réduction de l'échec et au rapport à l'école pour les garçons* » ainsi qu'aux « *problèmes d'orientation précoce et d'auto-sélection pour les filles* ». Le pilotage est aussi associé intimement aux fameuses évaluations externes (lire dans les « *parcours d'élèves* »). Dans le même contexte, le projet de pacte suggère de réexaminer les règles du décret inscription, d'intensifier les politiques de discrimination positive des moyens et de mettre en place « *un plan d'équipement ambitieux en matière d'outils de base de la pédagogie numérique* ». Il veut aussi mettre le doigt sur les bonnes pratiques pour les diffuser en exemple, notamment à l'égard des établissements qui « *parviennent à relever le défi de la lutte contre les inégalités* ». Pour clore, pointons dans ce chapitre la problématique de la gratuité. Le projet de pacte est très, très ambitieux dans ce domaine sensible. D'abord il insiste pour une « *gratuité réelle et complète, qu'il s'agisse des activités scolaires bien évidemment, mais aussi des activités périscolaires et culturelles ainsi que d'éventuels frais liés à la surveillance des temps de midi, aux garderies, aux repas et aux interventions de spécialistes en matière de santé publique ou d'aide aux apprentissages (logopédie, psychomotricité...)* ». Ensuite, il précise aux inconditionnels des différences de subventionnement entre écoles que « *la gratuité complète serait par ailleurs favorisée par la réduction des différences entre établissements en matière de subventions de fonctionnement* ». À cet égard, il veut dans un premier temps « *des mesures transitoires minimums pour assurer la gratuité légale actuelle* ». Enfin, il veut « *instaurer un système de paiement des frais scolaires excluant toute intervention directe ou indirecte de l'enfant pour éviter qu'il ne devienne otage de la situation financière de ses parents vis-à-vis de l'école* ».

ÉRIC BURGRAFF